

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 65 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Le pédagogue, son essence, son existence

Le terme de «pédagogue» a un sens particulier. Ce n'est pas simplement une façon dépréciative de désigner le pédagogue, comme on dit «rond-de-cuir», «bavard», «pisse-copie», «flic», «potard» ou «morticole». Il y a entre le pédagogue et le pédagogue la même différence qu'il y a entre le philosophe et l'idéologue, entre le passionné et le maniaque, entre le croyant et le sectaire. Le pédagogue est l'«homme d'un seul livre», et, par malheur pour les élèves, ce livre est une méthode scolaire.

Les pédagogistes sévissent dans tous les domaines de la formation, y compris ceux de la santé, de la police et du social. Même le monde militaire n'en est pas exempt. Mais c'est dans le domaine scolaire, où les conséquences des erreurs n'apparaissent que tardivement, qu'ils donnent leur plus parfaite mesure. Notre Canton a eu la possibilité d'en observer durablement des spécimens à l'œuvre dans le domaine du français. Ce sont eux qui nous fournissent les traits principaux de ce bref croquis.

C'est un grand débat aujourd'hui de savoir ce qui doit être «au centre» de l'école: le maître? l'élève? le savoir? Pour le pédagogue, nul doute en tout cas: c'est la méthode qui est au centre de ses préoccupations! Le pédagogue s'intéresse aux mécanismes de la connaissance plus qu'à la chose connue ou au sujet connaissant. La matière n'est qu'une occasion de mettre la méthode en œuvre, et l'élève, un cobaye idéal mis à disposition par le Département.

La pensée du pédagogue repose sur trois piliers. Le premier est l'idée que la pédagogie doit passer de son statut de pratique empirique à celui de science. Le pédagogue se réfère toujours, non sans quelque vanité provinciale, aux «découvertes scientifiques les plus récentes» effectuées dans son domaine, même si ces prétendues découvertes sont caduques depuis longtemps¹.

Le second pilier, c'est le souci social: «Maîtrise du français» était censée mettre le français à la portée de tous et plus seulement d'une «élite». En réalité, cette popularisation a principalement consisté à mettre les formes d'expression les plus dégradées, les plus simplistes et les plus vulgaires au même rang que le français de l'académie. Egalitarisme oblige: à défaut d'élever les enfants, on abaissait les matières.

Le troisième pilier est proprement pédagogique. C'est l'idée que les méthodes d'enseignement doivent se calquer sur celles que le petit d'homme met inconsciemment en jeu durant les premières années de son existence. Le tout jeune enfant appréhende la réalité globalement et revient sans cesse sur les mêmes matières, approfondissant sa

connaissance à chaque passage, tirant peu à peu les êtres et les choses du magma de départ, prenant conscience de sa propre existence, apprenant «sur le tas» à manger, à parler, à marcher. Le rôle de l'enseignant est, selon le pédagogue, de placer l'élève dans une situation qui lui permette de conserver la même approche dans le cadre scolaire. Le principe n'est pas faux en soi, mais il convient à un système préceptoral où l'enseignant s'occupe à plein temps d'un seul enfant. La classe, même à effectif réduit, empêche cette relation personnalisée et ce libre jeu d'aller et retour entre le sujet et la réalité. Le pédagogue prône un oxymore: le préceptorat de masse.

«On naît intelligent, on devient instruit»: le pédagogue rejette cette idée reçue. Il pense au contraire qu'on ne naît pas intelligent, mais qu'on le devient. Il n'y a au départ pas d'enfants plus ou moins intelligents, il n'y a que des enfants plus ou moins rapides. Le pédagogue part aussi du principe que l'enfant est naturellement disposé à apprendre, que son ennui et plus encore son échec ne peuvent s'expliquer que par l'insuffisance du personnel scolaire.

Transmises de bouche d'enseignant à oreille d'enseignant, capitalisant de nombreuses expériences professionnelles, les méthodes et les pédagogies traditionnelles varient en fonction de la branche enseignée, de la personnalité des enseignants et de l'esprit de l'époque. Nous avons appris le français avec le «Rossel et Gigon», les maths avec l'«Addor, Post, Schneider et Vaney», tous des enseignants. Nous avons servi de cobayes aux compléments fouillés que notre maître de latin, Roger Déglon dit «Soupape», apportait à la méthode Debeauvais. La génération suivante a utilisé des manuels conçus par des enseignants qui étaient mes contemporains. Le directeur actuel des Cahiers de la Renaissance vaudoise fut l'auteur, avec quatre collègues, d'un vocabulaire latin qui fut valable durant plus de vingt ans. Telle méthode est structurée par thèmes, telle autre par époques, une troisième établit le vocabulaire en fonction des auteurs, ou, grâce à l'informatique, en fonction de la fréquence des mots. La méthode Debeauvais insistait beaucoup sur la chose militaire. Telle autre accorde plus de place à la vie quotidienne. Ce système empirique permet une évolution correspondant en gros à celle de la société.

Pour le pédagogue, au contraire, il n'y a qu'une méthode, d'autant plus parfaite qu'elle est plus abstraite. Le pédagogue est un homme de laboratoire. Sa méthode est fondée non sur l'expérience, mais sur ses présupposés philosophiques. L'expérience, qu'elle soit celle des générations passées ou qu'elle résulte de la confrontation de la

nouvelle méthode avec la réalité des enseignants, parents et enfants, n'est qu'un élément parasitaire. La démonstration que les élèves d'aujourd'hui arrivent désarmés face au monde du travail ne le trouble pas: sa méthode reste la seule bonne! Si elle ne fonctionne pas, c'est le réel qui a tort. Si «Maîtrise du Français» n'a tenu aucune de ses promesses, c'est dû aux parents qui n'ont pas fait l'effort d'apprendre la nouvelle nomenclature grammaticale, aux enseignants qui se sont montrés insuffisamment souples, aux politiciens qui n'ont pas mis assez de moyens à disposition.

Pour le pédagogue, la méthode est au centre *stricto sensu* en ce qu'elle règle l'ensemble des relations pédagogiques entre l'enseignant et l'élève, entre l'enseignant et la matière, entre la matière et l'élève². Elle constitue un filtre inévitable, un *check point* obligatoire.

Au début, le pédagogue promet toujours qu'il y aura une évaluation de sa méthode. Cela permet au politicien de se ranger du côté où ça penche tout en se donnant l'air de maîtriser la situation. Et le bon peuple est rassuré. Il croit que l'évaluation aura lieu sur la base des critères traditionnels. Or, ce n'est pas le cas. Quand on a démontré que «Maîtrise du français» n'a amélioré ni l'orthographe, ni la grammaire, ni l'expression orale, ni la réflexion, ni l'aptitude au travail, ni la faculté de suivre un apprentissage, ni celle de passer d'un métier à un autre, on n'a encore rien démontré aux yeux du pédagogue. Ce sont des critères externes et, comme tels, dépourvus de pertinence.

Pour le pédagogue, la méthode est une vision du monde. Y entrer, c'est entrer dans un monde indépassable et tautologique qui émet inlassablement la même opinion et qui la partage³. De même, c'est dans l'esprit de la méthode qu'il faut développer et appliquer les critères d'évaluation de la méthode. Contrairement au principe général qui veut qu'une science ne puisse démontrer ses propres principes ni déterminer elle-même ses propres buts, la méthode du pédagogue contient en elle-même la démonstration de sa propre excellence, quitte à conclure du même coup à l'absurdité du monde et à l'incompétence générale de l'humanité. Tout par la méthode, tout pour la méthode, rien au dehors de la méthode!

Il y a une symbiose entre le pédagogue et le politicien. Le premier offre la caution de la science au second. Plus, il lui offre l'échappatoire irréfutable de «l'évolution de la science»: l'«évolution de la science» permet de justifier les erreurs qui découlent de l'application de la méthode et de prouver scientifiquement qu'on avait eu, à l'époque, raison d'avoir tort. En contrepartie, le politicien met les outils de la puissance

publique à la disposition du pédagogue. Et celui-ci ne se gêne pas pour en user et abuser. Car l'extrême respect dont sa méthode fait preuve à l'égard de l'élève, ou plus exactement à l'égard du monde supposé de l'élève hypothétique (cet être purement cérébral, idéalement abstrait, désigné comme «apprenant», «émetteur», «récepteur»), coexiste avec l'extrême brutalité à laquelle il recourt pour imposer sa méthode à tous.

Brutalité nécessaire: la méthode brise les liens d'aide et de contrôle parental qui rattachent l'enfant à sa famille et l'instruction scolaire à l'éducation familiale. Elle règle à ce point minutieusement les relations de l'enfant et de l'enseignant qu'elle prive ce dernier d'une bonne partie de son autonomie professionnelle et nie ses compétences méthodologiques traditionnelles: il n'est plus que l'animateur d'une méthode qui a tout pensé pour lui. Aucun des acteurs scolaires n'accepterait une telle révolution s'il n'y était forcé. Et le pédagogue entend bien forcer son monde. Les enseignants qui ont à l'époque subi les cours de formatage conduits par les petits chefs montants⁴ s'en rappellent le caractère dictatorial.

Aujourd'hui, le temps est mauvais pour les pédagogistes. Les dégâts causés par leurs méthodes sont si spectaculaires qu'après les patrons d'apprentissage, les maîtres de gymnase, les professeurs d'université, la presse, et à la suite de la création de l'association de parents d'élèves «ASPICS» et de l'association d'enseignants «AVEC», beaucoup de parents et un nombre croissant d'enseignants du secondaire inférieur demandent publiquement un changement de cap. Les politiciens les plus obtus se rendent compte qu'on a emprunté une voie sans issue. Ils cherchent des fusibles à faire sauter et les pédagogistes sont idéalement placés pour leur fournir ce dernier service. C'est un bon jour pour s'en débarrasser.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Voir à ce sujet, dans *La Nation* précédente, l'article de M^{me} Laurence Benoit «Quelles sont les pédagogies efficaces?»

² On trouve le schéma de cette révolution copernicienne de la pédagogie en p. 63 du livre de Jean-Blaise Rochat «Les linguistes sont-ils un groupe permutable?», CRV, N° CXV, Lausanne 1988.

³ Le discours de M^{me} Marinette Matthey face à ses contradicteurs est à la virgule près celui des initiateurs du nouveau français, il y a trente ans.

⁴ En 1996, lors d'un débat contradictoire organisé à Mézières au sujet d'EVM, et animé par M. Jean-Marc Richard, M. Serge Loutan a reconnu publiquement la brutalité des méthodes utilisées par le département et ses sicaires, dont il était, pour imposer «Maîtrise du Français» aux enseignants qui n'en voulaient pas.

Mystique solitude

Lettres à un jeune poète, de Rainer Maria Rilke

Il est sans doute naturel qu'un jeune poète, à l'heure de ses premiers vers, cherche l'approbation et la reconnaissance de ses aînés. Au-delà de ce que le geste peut révéler d'ambition anxieuse, il faut y voir le signe d'un sentiment plus profond, qui est comme le revers du pouvoir créateur: l'angoisse de la solitude. Car l'artiste, s'il crée véritablement, marche sur des terres nouvelles, qui se déroulent sous ses pieds à mesure qu'il avance. Si seulement un horizon familier pouvait guider ses pas, éclairer sa route! Mais l'œuvre d'art n'est éclairée que par elle-même. Aux prises avec l'inconnu qui le désempare, le jeune poète cherche un compagnon pour l'aider à tenir la lanterne.

Le jeune poète, ici, est un certain François-Xavier Kappus; l'aîné, le compagnon espéré, s'appelle Rainer Maria Rilke. Les *Lettres à un jeune poète*, que nous lisons dans la belle traduction de Gustave Roud¹, se composent des réponses de Rilke aux dix lettres de l'apprenti écrivain, dont la rédaction s'étend sur une période de cinq ans (février 1903 – décembre 1908). De Paris à Rome en passant notamment par Worpswede près de Brème, la lecture du nom des lieux, en tête de chaque lettre, nous renseigne sur la vie errante qui fut celle de Rilke. Il faut croire cependant que ce qu'il y a de plus spirituel dans l'expérience du poète n'est pas perméable à l'espace. Une remarquable unité d'inspiration soutient en effet l'écriture de ces lettres,

dont on dirait que les paroles délicates, enveloppées de pudeur et de tact à l'égard du jeune écrivain, travaillent à partir de l'immatériel.

La première lettre du jeune poète a certainement dû décevoir les espoirs que l'on avait placés en elle. Au débutant pressé de connaître la valeur de ses vers et d'obtenir l'appui d'un jugement extérieur, Rilke ne répond par aucun propos critique, ne fait référence à aucun vers qu'il aurait retenu en particulier, s'abstient de tout commentaire d'ordre poétique. La critique porte en deçà, à la racine existentielle de la poésie. C'est une attitude ici dont le poète invite son correspondant à se méfier, un mouvement qu'il cherche à inverser, renvoyant ainsi à lui-même le jeune poète: plutôt que d'attendre l'approbation extérieure de lecteurs inconnus, celui-ci doit chercher, au cours d'une descente en lui-même (ainsi parle Rilke), l'adhésion de son for intérieur. Selon quel critère l'être intime jugera alors de la qualité d'un vers, d'un poème? «Une œuvre d'art est bonne si elle est née d'une nécessité. C'est cette origine même qui en décide: il n'est pas d'autre critère», écrit Rilke². Ce qui est nécessaire en effet ne cherchera pas à s'assurer de sa légitimité ou de sa valeur. L'unique critère esthétique, pour Rilke, est ainsi d'ordre métaphysique.

L'année suivante, dans la sixième lettre qu'il adresse au jeune poète, Rilke s'applique à recopier un sonnet

de son correspondant en joignant ce conseil: «Lisez ces vers comme s'ils étaient d'un inconnu: – vous sentirez au plus profond de vous-même à quel point ils sont vôtres»³. Là se situe le progrès de l'auteur: ses vers commencent à ne pouvoir appartenir qu'à lui. Cette descente en soi-même dont parlait plus tôt le poète a pour fin de toucher la part unique qui nous constitue: celle-là seule est nécessaire, celle-là seule est poétique. Mais unique n'est pas le terme choisi par Rilke, il lui préfère celui de solitaire, qui désigne la condition du poète parmi ses semblables.

Il y a dans ces lettres une exaltation quasi religieuse de la solitude réservée au poète. «Une seule chose est nécessaire, et c'est la solitude, une grande solitude intérieure»⁴, dit Rilke en 1903, dans cette même sixième lettre. C'est dans la solitude que le jeune écrivain parviendra à l'auto-suffisance, dont les vertus ne sont pas loin d'être divines selon la description qu'en donne le poète à plusieurs endroits. Ainsi toute chose, jusqu'à la plus infime, doit procéder de l'amour pour être saisie poétiquement «Et même, commençons par l'insignifiant, par ce qui est de nulle apparence (pourvu seulement qu'il procède de l'amour)»⁵. Créateur, le poète se voit aussi attribuer un pouvoir rédempteur: «Dans une seule pensée de créateur reviennent mille nuits d'amour oubliées [...]»⁶, et cela par sa compassion pour tout être: «[...] car aux yeux

d'un créateur il n'y a pas de pauvreté, pas de lieu pauvre et dénué d'attrance»⁷.

La solitude n'est pas seulement une condition. Elle apparaît plus profondément comme le point de départ du poète, sa «patrie»⁸; l'origine à laquelle tout être créé des mains du poète remonte. Être poète ainsi, c'est travailler à sa solitude: tel est peut-être le conseil central de Rainer Maria Rilke au jeune poète, la «prière»⁹ la plus intime qu'il lui adresse. La très belle septième lettre, cependant, semble s'adresser plutôt à un jeune amoureux, qui doit apprendre à aimer comme il est en train d'apprendre à écrire. L'apprentissage de l'amour est en effet «une solitude, un esseulement plus intense et plus profond»; c'est «devenir quelque chose en soi [...], devenir soi-même un monde pour l'amour et le profit d'un autre»¹⁰. Dans la pratique de son art ainsi, le jeune poète aimera à la mesure exacte de sa solitude.

BENOÎT MEISTER

¹ Rainer Maria Rilke, *Lettres à un jeune poète*, précédées d'Orphée et suivies de deux essais sur la poésie, traduction de G. Roud, Lausanne, La Bibliothèque des arts, 1990.

² *Ibid.*, p. 30.

³ *Ibid.*, p. 80.

⁴ *Ibid.*, p. 70.

⁵ *Ibid.*, p. 76.

⁶ *Ibid.*, p. 57.

⁷ *Ibid.*, p. 29.

⁸ *Ibid.*, p. 62.

⁹ *Ibid.*, p. 53.

¹⁰ *Ibid.*, p. 82-3

Chants d'Espagne

La disparition en janvier dernier de Victoria de los Angeles n'est rien moins que l'extinction d'une des plus belles voix du siècle passé. Son répertoire, tant à l'opéra qu'au lied, était d'une étendue confondante: elles ne sont pas si nombreuses les artistes lyriques capables de passer de Falla à Wagner, de Strauss à Debussy, de Granados à Schubert, avec une telle aisance et surtout, dans chaque cas, une justesse stylistique jamais prise en défaut.

Pour les mélomanes qui nous lisent, nous voulons, en manière d'hommage, mettre en évidence une réédition récente de mélodies espagnoles accompagnées par l'orchestre, qui avaient paru à la fin des années soixante sous le titre de «Cantos de España».

Victoria de los Angeles est alors au faite de son art: son timbre lumineux, fruité et même pulpeux, chargé d'une étrange émotion, donne à ces pages méconnues une interprétation de rêve, d'une élégance et d'un naturel inouïs. On commencera par les remarquables mélodies de Rodrigo au charme

archaïsant dont l'orchestration est à la fois exubérante et subtile, tout comme dans son fameux *Concierto de Aranjuez*. La maturité rayonnante de Victoria achèvera de vous convaincre dans le recueil de Mompou *El combat del somni*. La première pièce, *Damunt de tu, només les flors* («Au-dessus de toi, il n'y avait que les fleurs»), est une des plus divines inspirations mélodiques du XX^e siècle; on dit que Poulenc enrageait de ne pas l'avoir écrite lui-même... Ce petit chef-d'œuvre justifie à lui seul l'acquisition du CD. Au reste, il n'y a rien d'anecdotique dans ce disque réellement charismatique: une artiste de la trempe de Victoria de los Angeles qui chante si généreusement dans son arbre généalogique, c'est l'Espagne, toute l'Espagne, sans les espagnolades.

J.-B. ROCHAT

Référence: *The Maiden & the Nightingale, Songs of Spain*, Victoria de los Angeles chante Granados, Rodrigo, Montsalvatge, Mompou, Esplá, Todrà. EMI, Great recordings of the Century, 2004. 7243 5 62904 2 6.

Festivus festivus

Si l'on veut comprendre ce que signifie la modernité avec son cortège de pseudo-fêtes débiles, il faut lire toutes affaires cessantes *Festivus festivus*, titre de l'ouvrage le plus récent de Philippe Muray. Ce penseur français dont nous avons déjà parlé dans la *Nation* à plusieurs reprises est le roi de l'humour féroce et des jeux de mots ravageurs.

Pendant trois ans, il s'est entretenu de l'actualité (le 11 septembre 2001,

l'Irak, le 21 avril 2002 et la défaite de Jospin, le foulard islamique, la canicule de 2003, etc.) avec la journaliste Elisabeth Lévy. Un livre a résulté de ces entretiens, qui compte 486 pages. A sa lecture, on ne s'ennuie pas une seconde. Muray dissèque le système politico-festif avec une méchanceté si jubilatoire qu'on rit de voir étalés sur la table d'opération les organes pourris de ce qui reste du corps social.

J. P.

Revue de presse

Sept loups

Intéressante interview de M^{me} Ruth Dreifuss par M. Marc Comina dans *Le Temps* du 7.04.2005. Parmi tous les sujets importants abordés, nous ne retenons que ce bref échange, au moment où le journaliste s'inquiète de l'actuelle cohésion du Conseil fédéral:

[...]
– Et l'arrivée de Christoph Blocher au Conseil fédéral...
– ...accroît ce risque de rupture.
– C'est le loup dans la bergerie?
– Les autres ne sont pas des agneaux. [...]

Si l'ancienne conseillère fédérale dit vrai – ce qui est fort probable – on ne devrait plus parler de nos sept Sages, mais de nos sept Loups.

La grogne

Des éloges médiatiques parfois dithyrambiques ont ponctué les derniers jours de Jean Paul II: champion des Droits de l'Homme, vainqueur du communisme, etc. Peu de commentateurs ont relevé l'essentiel: la rénovation religieuse au sein de l'Eglise. A ce concert de louanges se sont mêlés très vite des propos acides confortés par des citations de Küng, Gaillot et autres champions chevronnés du progressisme. A titre d'exemple parmi beaucoup d'autres citons ces lignes de M. Michel Beuret («Hors les réformes, pas de salut», *L'Hebdo* du 7.04.2005). Le pape défunt y est accusé d'avoir...

[...] stigmatisé la modernité en focalisant l'attention sur ses dérives permissives, hédonistes ou matérialistes sans jamais relever ses aspects positifs. Le choix d'un discours incantatoire de vérités révélées à des fidèles réduits au rang de catéchumènes. Le choix d'avoir scellé de l'infaillibilité papale le dogme de «la loi naturelle»

jusqu'à ce parallèle immonde entre avortement et Shoah, dans le dernier livre du pape. [...]

Le culte rendu à Jean Paul II aura laissé en héritage une structure obsolette, rigide et, surtout, un conflit de générations. D'un côté, ceux qui ont l'âge d'avoir cru aux réformes désormais calcifiées de Vatican II (les 50-60 ans) et qui passent pour des soixante-huitards. De l'autre, une génération de prêtres de 30-35 ans, fidèles clones du défunt pape.

Jean Paul II a démembré cinquante ans d'efforts œcuméniques. L'Encyclique *Dominus Iesus*, en l'an 2000, a ainsi pu asséner que le seul Salut est dans l'Eglise catholique. Le texte rejette aussi tout relativisme théologique, à l'adresse des théologies de la libération et de l'inculturation hors Europe. [...]

Le ton est donné. Jusqu'à l'élection du successeur, nous allons entendre ressassé:

[...] les réformistes espèrent du nouveau pape qu'il prépare sans délai le chantier de Vatican III.

Les modernistes attendaient du pape défunt qu'il se fasse le champion d'une foi chrétienne libérée des dogmes et des tabous du passé afin de construire un monde nouveau, uni et fraternel. Et voilà que Jean Paul II restaure la doctrine, réaffirme les exigences de la morale et du droit naturel, tente de rétablir la discipline ecclésiastique. Nos progressistes rêvaient d'une chrétienté nouveau style dont le ciment devait être la religion des Lumières baptisée et spiritualisée par l'Eglise. Surprise et déception: le pape était catholique!

E. J.

Catalogue des prestations inutiles (V)

En 2003, le Département des finances a mandaté l'institut Créa¹ pour la construction d'un modèle financier pour l'Etat de Vaud. Le résultat a été présenté le 17 mars dernier lors d'une conférence de presse.

Dans *24 heures* du 4 avril dernier, Madame Claudine Amstein a résumé l'exercice de désinformation réalisé lors de cette présentation: il était pour le moins malhonnête de se lamenter sur la diminution de la croissance en valeur réelle des recettes fiscales (même si la croissance baisse, les recettes continuent d'augmenter) de 1989 à 2003, pour annoncer, deux semaines plus tard, une augmentation de 11,7 % des dites recettes lors de la présentation des comptes 2004! De même, il fallait oser se féliciter d'une maîtrise croissante des dépenses, alors que celles-ci ont augmenté de 3,5 % par an en valeur réelle (5 % en valeur absolue) de 1995 à 2003.

Dans sa première partie, le rapport du Créa réunit les données financières du Canton de 1965 à 2003. Les données les plus anciennes ont été reventilées dans des blocs de coûts et recettes correspondant au découpage comptable actuel, ce qui rend possible la comparaison au fil des années. Beaucoup de données sont disponibles en chiffres absolus et en francs réels, c'est-à-dire épurées des effets conjoncturels. L'examen des données est riche en enseignements. L'Etat a ainsi retenu l'érosion de l'augmentation des recettes fiscales, mais n'a dit mot ni des 12 % d'augmentation annuelle des subventions distribuées

depuis 1989, ni de la multiplication par six, durant la même période, de la contribution des communes aux dépenses du Canton!

La seconde partie du rapport présente une modélisation des diverses données. Les équations utilisées pour les simulations sont principalement descriptives, car il n'est généralement pas possible de modéliser les données à l'aide de paramètres externes: par exemple, la tentative de mettre l'évolution des subventions médico-sociales en relation avec le nombre de cas pris en charge a échoué.

Le modèle est finalement utilisé pour prédire l'évolution des finances cantonales durant la période 2004-2008. Cette prédiction est accompagnée d'une mise en garde importante: de par son caractère descriptif, le modèle ne peut prédire l'effet de modifications volontaires (par exemple, les quatre décrets d'impôts soumis au peuple le 17 avril) des éléments financiers décrits.

Les comptes 2004 ayant été publiés depuis lors, on peut tester la validité des «prédictions» du Créa pour l'année dernière. Côté charges, le modèle prédit une hausse de 133 millions, résultat proche des 118 millions d'augmentation effective. Les 15 millions de différence sont toutefois loin des 42 millions d'économie découlant des mesures immédiates prises en avril 2004 suite à la publication des comptes 2003. Côté recettes², le modèle table sur une progression de 1,7 %, alors que l'augmentation effective est de 7,2 %. Au vu de ces divergences pour 2004 déjà, on ne

peut accorder beaucoup de crédit aux prédictions pour les années 2005 et suivantes.

Le rapport du Créa, fort instructif, suscite cependant un double malaise. Premièrement, que penser des compétences et de l'utilité du Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) si celui-ci doit déléguer la consolidation et la modélisation des données financières de l'Etat à un organisme externe? Deuxièmement, la délégation de ce travail à un institut universitaire, débouchant sur des conclusions parées de l'aura scientifique, laisse craindre de nouvelles lâchetés politiques: le Gouvernement risque de calquer sa politique financière sur les prédictions du Créa, alors qu'il devrait au contraire provoquer de vigoureuses modifications volontaires destinées à casser les modélisations intrinsèques du Créa.

Cette crainte touche deux domaines au moins. D'abord, les commentaires du Créa dépassent l'interprétation factuelle³ lorsqu'ils stigmatisent les soi-disant baisses de revenus liées à l'introduction du coefficient familial et à la défiscalisation de l'épargne. Cette analyse discutable pourrait souffler à notre Gouvernement aux abois de supprimer ces deux mécanismes de déduction fiscale. Ensuite, le modèle du Créa prévoit la poursuite, pour les années 2005 à 2008, de l'augmentation massive des transferts de charge du Canton vers les communes (+11% en moyenne, soit 130 millions par an). Ces prédictions arrangent trop l'Etat pour qu'il ne soit pas tenté de les réaliser...

Les réformes fiscales de ces trois dernières années ont mis le désordre dans les finances publiques. Partie prenante à ce désordre, le SAGEFI a commandé un modèle financier à des spécialistes universitaires pour essayer d'y voir clair. Non contents de se débarrasser ainsi d'un travail pour lequel ils sont payés, les responsables du SAGEFI offrent en plus de nouvelles occasions à nos Conseillers d'Etat d'esquiver leurs responsabilités politiques. Fallait-il vraiment payer le Créa pour cela?

CÉDRIC COSSY

¹ Institut de macroéconomie appliquée, rattaché à l'école des HEC de l'Université de Lausanne.

² Le Créa a écarté certaines rentrées dans son estimation, notamment les revenus du patrimoine et les prélèvements sur les fonds. L'augmentation effective de la totalité des recettes en 2004 est de 6,3 %, ce qui est déjà confortable.

³ Alors que les revenus d'impôts enregistrent des hausses en 1987, 1988, 1995 et 1996, on lit ce qui suit dans le rapport du Créa (pp. 33-34): *Les deux graphiques [...] ne font que confirmer [...] l'effet négatif (sur l'impôt sur le revenu) de l'introduction du quotient familial en 1987 et l'effet positif du relèvement du coefficient cantonal en 1993, contrebalancé par l'introduction en 1995 de la défiscalisation de l'épargne. Avec le recul, on peut donc avancer que les modifications de la LI, allant dans le sens d'un allègement pour les contribuables, ont privé l'Etat de certaines sources de revenus et cela n'a pas été compensé par d'autres revenus.*

Marché intérieur contre fédéralisme

Les Chambres fédérales vont examiner prochainement une révision de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI), qui pose des questions délicates, notamment sous l'angle des relations entre la Confédération et les cantons. Nous avons lu pour vous le Message du Conseil fédéral sur cet objet (FF 2005 pp. 421 à 463, ci-après «Message»).

Rappel historique

La loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 1995 fait partie, avec la loi sur les cartels et celle sur les marchés publics, du «programme de revitalisation de l'économie» lancé par le Conseil fédéral, à la suite du rejet de l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE), lors d'une fameuse votation populaire le 6 décembre 1992.

Cette loi a pour but de garantir l'accès libre et non discriminatoire pour des activités lucratives en Suisse (art. 1^{er} LMI).

La révision de la LMI

Le Conseil fédéral estime «qu'il y a un fossé entre les objectifs et les

effets de la LMI» (Message, p. 427), et qu'il convient donc de renforcer l'arsenal juridique dans trois directions principales:

- faciliter la mobilité professionnelle en Suisse (libre accès au marché selon les prescriptions du lieu de provenance, art. 2 LMI);
- restreindre les entraves cantonales et communales à l'accès au marché (durcissement du régime des exceptions de l'art. 3 LMI et reconnaissance intercantonale des certificats de capacité, selon une procédure analogue à celle au sein de l'Union européenne);
- instaurer un droit de recours de la Commission fédérale de la concurrence (Comco) à l'encontre des décisions cantonales qui restreindraient indûment l'accès au marché (art. 9 LMI).

Lors de la procédure de consultation, une majorité de cantons, de partis et d'organisations ont approuvé l'avant-projet. Au rang des opposants figurent notamment le Canton de Vaud, mais aussi le Parti écologiste

suisse et l'Union syndicale suisse, qui «a exprimé ses doutes quant à l'utilité de la loi sur le marché intérieur» (Message, p. 433).

La question constitutionnelle

La Constitution fédérale de 1999 a remplacé la «liberté du commerce et de l'industrie» par la «liberté économique». L'article 95 alinéa 2 nouveau précise que la Confédération «veille à créer un espace économique suisse». Le soi-disant toilettage constitutionnel cache en réalité une centralisation. Le Conseil fédéral s'en cache à peine:

La possibilité qu'avait le législateur, dans l'ancienne Constitution, d'agir dans l'intérêt du marché intérieur, s'est aujourd'hui muée en mandat constitutionnel. Même s'il ne faut voir dans la nouvelle Constitution fédérale de 1999 qu'une simple mise à jour, il n'en demeure pas moins que cette nouvelle disposition confère à la LMI une base solide (Message, p. 453).

Conséquence logique, cette extension de compétence conduit la Confédération à s'ingérer dans les affaires des cantons. Là également, le Message est on ne peut plus explicite:

Le projet vise principalement à renforcer le principe du marché intérieur (c'est-à-dire la liberté d'accès au marché dans toute la Suisse) par rapport au principe du fédéralisme (Ibidem).

Notre appréciation

La loi fédérale sur le marché intérieur, de même que celle sur les cartels, apparaît comme une réaction de «mauvais perdant» du pouvoir fédéral, à la suite du rejet de l'EEE par le peuple et les cantons. Les prédictions

de ruine économique du pays, après ce vote, ne se sont certes pas réalisées, mais les rancunes demeurent tenaces.

Ces législations ressemblent à des canons destinés à tuer des moineaux. Elles n'atteignent pas leur but et il faudrait donc les réviser rapidement (moins de dix ans après l'entrée en vigueur dans le cas de la LMI). Or, on peut parier que, dans quelques années, on prétendra que la loi est encore insuffisante et qu'il faudrait durcir à nouveau l'appareil législatif.

En réalité, le Message du Conseil fédéral ne fournit aucun élément concret selon lequel la structure fédérative de la Suisse nuirait à son économie. La seule référence citée est celle d'un rapport de la Commission de gestion du Conseil national de l'an 2000!

En conclusion, nous estimons que la loi fédérale sur le marché intérieur est au mieux inutile, au pire, nuisible. Plutôt que la renforcer, il vaudrait mieux songer à l'abroger.

ANTOINE ROCHAT

Les Cahiers au Salon du Livre

27 avril - 1^{er} mai

Les *Cahiers de la Renaissance vaudoise* seront présents au Salon du Livre de Genève. On les trouvera au «Chouette Espace», rue Céline. Nous serons enchantés d'y rencontrer les lecteurs de *La Nation*.

Le Salon est ouvert tous les jours de 9h30 à 19h00. Le vendredi, la fermeture est retardée à 21h30.

Olivier Delacrétaz dédicacera son ouvrage «Le Goût du Bien commun» samedi de 13h30 à 15h30.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Au-delà des initiales

La démocratie partisane fonctionne décidément à plein régime depuis quelque temps. PRD contre PDC, UDC contre POP, Pro – et Contra – tout ou rien, chaque jour nous apporte son lot d'initiales, pas toujours décodées, au nom desquelles des torrents de mauvais compliments s'échangent d'un congrès à l'autre, d'une publicité à l'autre. Des gens qui pourraient s'entendre se lancent des propos à la limite de l'invective et des arguments proches du mensonge.

Ces débordements s'expliquent en partie par la peur panique des partis de perdre des voix aux prochaines échéances... car ils en perdent tous, un récent sondage vient de le confirmer. C'est ainsi: le bon peuple y perd son peu de latin et n'a plus confiance, las de ce blablabla que les uns appellent démagogie, les autres populisme... mais c'est toujours le même produit, amplifié par les médias avides de sensations fortes au détriment du sens des proportions. Chacun se replie alors sur ses problèmes personnels – qui ne manquent pas – et laisse voguer la galère des affaires publiques au vent des bisbilles partisans.

Pourtant des réactions existent et se manifestent en dehors du cadre des partis. Un peu partout, des groupuscules se

forment, des comités se constituent pour défendre un intérêt particulier, amplifier l'émotion sur un sujet sensible. La défense de tel paysage, la résistance à telle expulsion sont parfois le point de départ d'une campagne qui peut, par la collaboration de plusieurs initiatives, prendre une dimension nationale et obliger les autorités à en tenir compte.

Du point de vue de l'intérêt national, qui seul nous intéresse ici, ces stratégies peuvent évidemment produire le meilleur comme le pire. On l'a vu lors de la campagne, plus ou moins orchestrée de l'étranger, de mise en accusation de la Suisse pour sa politique extérieure pendant et après la Guerre mondiale. Mais de l'excès d'un mal peut sortir un bien. Ainsi la constitution d'un Groupe de Travail Histoire Vécue qui a entrepris, en liaison avec une vingtaine d'organisations – basées, on peut le regretter, pour la plupart en Suisse alémanique –, de rétablir la vérité sur un chapitre particulièrement controversé de notre histoire récente. Critique sans parti pris à l'égard des rapports Bergier, respectueux sans vaine nostalgie de toute une génération marquée par le service actif, ce groupe, animé par des personnalités à la fois de haut rang et sans engagement partisan,

est à l'origine de diverses pétitions, prises de position publiques et autres démarches à contre-courant. Il a surtout édité, sous le titre *La Suisse face au chantage*, une collection de témoignages et de documents, véritable petite encyclopédie de ce qu'il faut savoir sur l'attitude de la Suisse et les rapports de la commission Bergier. Cet ouvrage de 200 pages existe en version française depuis 2002 mais n'a rien perdu de son actualité. C'est ainsi qu'en quelques minutes de lecture vous pourrez connaître, par exemple:

- les conditions rocambolesques de la nomination du professeur Bergier à la barre d'un bateau lancé à la vavite sur une mer agitée, sans lui laisser le moindre temps de réflexion et sans lui soumettre la liste de l'équipage;
- les déclarations flatteuses de Churchill sur la neutralité suisse ou les propos injurieux de M. Bronfman à notre égard;
- le prix total de l'opération «fonds en déshérence»... 3849 millions pour un maximum de 100 millions attribuables après identification des ayants droit;
- la vérité sur la conférence d'Evian et le tampon J;

– des précisions sur l'accueil des réfugiés et l'opposition de là où on ne l'attendait pas.

Les aînés reprochent volontiers aux cadets de ne pas les comprendre; mais à qui la faute? Ces derniers n'ont pas vécu les mêmes années et surtout sont mal informés. De plus, ils grandissent et apprécient les événements sous l'influence de cette absurde et tenace confusion entre morale individuelle et devoir d'Etat. On peut être bon chrétien et magistrat rigoureux, et si la Suisse a un intérêt bien compris à accueillir des étrangers, elle n'en a pas l'obligation morale... ayons l'honnêteté de le reconnaître!

Il est indispensable, pour remplacer auprès des jeunes générations l'expérience vécue par une pleine information, de réserver dans nos bibliothèques une place – à côté des rapports Bergier – pour les Chevallaz, les Jagmetti, les Langendorf, les Charguéraud, les Halbrook, les Codevilla et autres commentateurs de nos années controversées... Sans oublier le vade-mecum *La Suisse face au chantage* (éd. Cabédita 2002) ni, bien entendu, notre Cahier *Les Conditions de la Survie*. C'est plus important que les blablablas échangés sous initiales...

PHILIBERT MURET

Autorité naturelle?

Lors de notre séminaire hivernal, trois orateurs se demandèrent si l'autorité peut être dite «naturelle». M. Delacrétaz pensait que oui. M. Charpillot prétendit ne pas être assez philosophe pour trancher, mais à l'entendre on comprenait que certains chefs s'imposent de façon si indiscutable que l'autorité colle à leur personne comme un trait de caractère. Quant au soussigné, il avança, peut-être imprudemment, que l'autorité se travaille et se construit, que parfois on «gagne en autorité», qu'on peut aussi la perdre, à la suite d'une seule erreur de commandement, bref, qu'elle tient plus aux actes accomplis qu'à une vertu propre au détenteur du pouvoir.

Que faut-il entendre par autorité «naturelle»? Cet adjectif revêt des acceptions diverses. Dans le cas de l'autorité, il signifie à peu près «inné». On dit d'une personne qu'elle a de l'autorité naturelle si elle se met à régner efficacement sur ses subordonnés au moment même où elle prend son commandement. Ceux-ci font ce qu'elle demande sans discuter. Elle n'a pas besoin de recourir aux menaces, aux punitions, aux artifices. Il lui suffit de paraître et d'ordonner pour susciter une adhésion immédiate. La confiance s'établit d'entrée de jeu. L'effort est superflu, le courant passe. Le chef semble avoir reçu l'autorité au berceau, on dit que c'est un chef-né, doté d'un tempérament tel que là où il est associé à l'exercice du pouvoir, l'obéissance suit.

De quelle sorte de tempérament s'agit-il? La personne douée d'autorité naturelle a un caractère serein et entier. Il n'y a pas de duplicité en elle, elle adhère pleinement à ce qu'elle fait. Elle ne transige pas avec la mission reçue qui guide entièrement son action. La concentration sur l'objectif empreint son regard, ses paroles et ses gestes. Son apparence et son état intérieur ne sont pas dissociés. La montagne de muscles qui dissimule une fêlure de l'âme ne fait pas longtemps illusion. En revanche, l'énergie mise à atteindre le but, la rigueur et la droiture dans l'action transcendent un physique

ingrat. A l'école, une maîtresse fluette mais décidée, parfaitement au clair avec les connaissances qu'elle doit transmettre, s'imposera plus facilement qu'un homme de belle prestance, indécis et rêvant à un destin plus exaltant que celui de maître d'école.

L'unité de la personne signifie que celle-ci s'aime elle-même et qu'elle aime commander, ce qui lui vaut la confiance de ses subordonnés, car l'amour attire l'amour.

L'harmonie personnelle produit un petit capital de confiance qui assure la réussite des premiers actes de commandement. Puis les succès appellent les succès. L'habitude de gagner s'ajoute à l'autorité naturelle tant et si bien que le chef doué peut se permettre des échecs sans que ses subordonnés ne l'abandonnent. Dans l'histoire, bien des chefs militaires ont accumulé la confiance en remportant des victoires au début de leur carrière. Quand les défaites succèdent aux victoires, la débandade n'a pas lieu. Les grenadiers de la garde de Napoléon auraient suivi leur empereur au bout du monde, malgré la Bérézina, malgré Waterloo...

En fin de compte, il est permis d'admettre que l'autorité naturelle existe, qu'elle tient à une heureuse unité de caractère inspirant une confiance telle que les revers l'entament à peine.

Il faut reconnaître que l'autorité naturelle est inégalement répartie. Elle est un don accordé à de rares individus. Le pouvoir échoit le plus souvent à des personnes qui en sont dépourvues. Des pères et des mères de famille, des professeurs et même des politiciens exercent le pouvoir par nécessité. Ils se trouvent chargés de responsabilités qu'ils n'ont pas recherchées. Sont-ils alors de mauvais chefs? Pas forcément, mais ils doivent se préparer plus minutieusement que les chefs-nés, travailler davantage et s'efforcer de ne pas échouer car leur autorité ne se remet pas d'un échec. A ce genre de chef, il manquera toujours la joie de commander, soit que le poids des responsabilités les écrase, soit que l'aspi-

ration à faire autre chose produise en eux une déchirure.

La société d'aujourd'hui vit sur les restes encore appétissants de l'abondance, de sorte que la médiocrité de certains chefs ne se remarque pas. On ressent peu le besoin d'autorité: les erreurs de direction en matière scolaire n'ont pas encore d'effets trop visibles; il est indifférent que notre armée soit bien ou mal commandée puisque nous vivons en paix; l'absence d'autorité dans l'Eglise est prônée comme un bienfait par beaucoup; malgré leurs erreurs, les mêmes têtes politiques reviennent sans cesse sur le devant de la scène. Seuls les directeurs de PME, les commandants de pompiers et les responsables des services de secours ou d'urgences hospitalières se doivent d'être bons.

D'où vient l'autorité naturelle? Il semble qu'elle soit un don. Qui donne alors? Les gènes? Dieu? Dans ce dernier cas, il faudrait parler d'autorité surnaturelle. Mystère.

Ce qui est sûr, c'est que l'idée d'autorité naturelle réservée à quelques élus implique une conception aristocratique de la société. Penser en revanche que l'autorité s'acquiert et se travaille convient à l'opinion démocratique.

Dans la réalité, les deux types de chefs coexistent. Peu importe au fond que les uns soient charismatiques et les autres besogneux, du moment qu'ils assument leurs responsabilités au sein des communautés. Mieux vaut un chef pas très brillant que pas de chef du tout.

JACQUES PERRIN

Le Coin du Ronchon

Les jeunes des villes et les jeunes des champs

Il fut une époque où la campagne vaudoise se sentait oubliée et délaissée par les gens de la capitale. Heureux temps désormais révolu. Aujourd'hui, on apprend dans les journaux que les «yos» des banlieues lausannoises délaissent leurs quartiers pour se rendre en bande dans les fêtes de jeunesse de l'arrière-pays, cassant tout sur leur passage, mettant à sac les villages et affrontant la police à coups de pierres.

On notera que ce phénomène, quoiqu'il ne soit pas cautionné par l'officialité, s'inscrit pleinement dans la ligne socialiste de la politique vaudoise actuelle: les riches doivent payer pour les pauvres, ceux qui n'ont pas de problème doivent apprendre à partager le quotidien des défavorisés, et ceux qui ont vécu en paix jusqu'ici doivent maintenant payer les pots cassés à la place de ceux qui ont laissé se développer les problèmes. L'extension des bas-

tons urbaines vers les zones rurales constitue donc, en quelque sorte, une mesure péréquative spontanée visant à réduire les inégalités les plus choquantes en faisant appel à la solidarité des communes privilégiées. En même temps qu'une mesure de répartition optimale des nuisances dans le cadre d'une politique autogérée d'aménagement du territoire. Et sachant que ces «petits sauvages» se déplacent le plus souvent en transports publics, on ne devrait pas craindre de les considérer comme de véritables ambassadeurs de la «mobilité douce»...

Il faudra sans doute engager quelques spécialistes en communication pour expliquer cela aux jeunes de la campagne qui, par manque d'information, refusent de considérer ces aspects positifs et s'obstinent à croire encore à des plaisirs qu'aucune crainte ne peut corrompre.

LE RONCHON